

Saisonniers d'été 2026- 5 postes à Permis B exigés

Description

Notre collectivité

La Ville de Saint-Grégoire a pour but de mener à bien au profit de ses habitants une politique innovante et dynamique dans un environnement très agréable. Pour y parvenir, elle s'appuie sur son expertise et les compétences de ses 140 agents permanents exerçant plus de 80 métiers différents affectés dans 22 services.

Envie de rejoindre ces équipes le temps d'un été ?

Le poste

La Ville de Saint-Grégoire recrute trois saisonniers auprès du service police municipale et du service Entretien et embellissement du cadre de vie. Les postes sont à pourvoir :

En juillet 2 postes :

à du 01 au 31 juillet : 1 agent de voirie

à du 06 juillet au 02 août : 1 agent opération tranquillité vacances

En août 3 postes :

à du 03 au 30 août : 1 agent de voirie

à du 03 au 30 août : 1 agent des espaces verts

à du 03 au 30 août : 1 agent opération tranquillité vacances

Missions à Opération tranquillité vacances (jeune majeur uniquement) :

- Surveillance des quartiers et des habitations inscrites au dispositif
- Rapporter quotidiennement les états des habitations contrôlées
- travail en poste isolé et à l'extérieur

Missions à Espaces verts :

- Désherbage manuel, thermique ou mécanique
- Tonte des gazons

- Taille des haies et arbustes
- Ramassage des feuilles et déchets verts
- Entretien général des espaces naturels et paysagers

Missions à voir :

- Désherbage manuel, thermique ou mécanique
- Vidage des corbeilles de propreté
- Retrait des affiches, pancartes et tags sur l'ensemble de la commune
- Soufflage, balayage, ramassage de déchets de toute nature
- Petits travaux d'entretien

Votre profil

- Intéressé pour le service public et envie de couvrir les collectivités territoriales
- **Permis B exigé**
- Tenue de travail fournie
- Les horaires pourront varier en cas de fortes chaleurs
- La priorité sera accordée aux personnes n'ayant pas encore travaillé pour la commune lors des précédents recrutements.

RECRUTEMENT

Rémunération : **adjoint technique à échelon 1 (SMIC) (Décalage de paie d'un mois)**

Participation employeur aux frais de transport en commun

Candidatures à adresser avant le 31/05/2025 à la Mairie de Saint-Grégoire.

[Candidater](#)